

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 février 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 5 février 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHAUDET

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 50 (dont 2 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noëlle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Michel TREMORI - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Patricia GIELLY - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - Laurent KLEIN - Stéphanie POUYET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

Excusés ayant donné pouvoir : 18

Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Alain LABROT - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Didier GILLET a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Eric RICHARD - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Activité et Aménagement de pleine nature – Mobilités douces

Rapporteur : Roland PEYRON

Activité et Aménagement de pleine nature

**006-2025 Conventonnement avec les associations partenaires
pour le balisage des itinéraires de trail**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 163-2021 du 9 novembre 2021 actant la signature d'une convention cadre entre le Département de la Drôme et la CCBDP définissant le cadre de financement de l'entretien des itinéraires de randonnée ;

Vu la délibération n° 81-2024 du 30 avril 2024 définissant l'intérêt communautaire pour les aménagements de pleine nature intégrant le trail ;

Vu la délibération n° 005-2025 du 11 février 2025 portant mise à jour de l'annexe n° 9 des statuts de la CCBDP listant les itinéraires trail sur lesquels s'applique l'intérêt communautaire ;

Considérant que le Département de la Drôme propose de soutenir financièrement nos associations locales pour la réalisation de l'entretien du balisage normé « trail ».

Pour ce faire, il convient de conventionner avec des associations locales afin de :

- missionner les partenaires pour assurer l'entretien du balisage normé « trail »,
- percevoir un soutien financier annuel du Département et de le reverser aux associations,
- offrir aux associations partenaires une couverture assurantielle en responsabilité civile lors de ces actions via le contrat de la CCBDP,
- définir les modalités de partenariat.

En 2025, les associations identifiées pour s'inscrire dans une démarche partenariale avec la CCBDP sont au nombre de quatre pour les itinéraires de trail :

Nom de l'association	Territoire	Linéaire proposé en gestion pour le balisage (en km)
Courir à Nyons	Val d'Eygues	77,50
Le Buis J'aime J'y Cours	Pays de Buis	107,50
Randophil	Hautes-Baronnies	133,50
Le CAIRE	Pays de Rémuzat	42,00

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le principe de conventionner avec des associations partenaires dans le cadre de la mission d'entretien du balisage trail et d'apporter un soutien financier à hauteur de 1 euro du kilomètre balisé en complément de la participation du Département ;

D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Laurence CHAUDET

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 20/02/2025

Mise en ligne le : 21/02/2025

Ampliation à :

